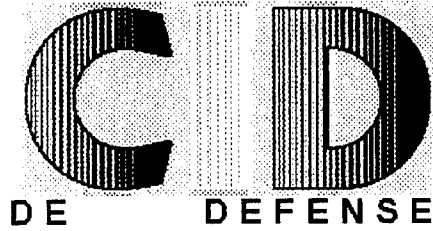


COLLEGE INTERARMEES



EPO N° B 09

ÉTUDE PARTICULIÈRE A OPTION

**CONSTITUTION D'UN ETAT-MAJOR INTERARMEES
MULTINATIONAL DE THÉÂTRE (PCIMT).
SOUS LA DIRECTION DU : « COLONEL HOUDET »**



MEMBRE DU COMITE CBA BIZEUL T (FRANCE)
MEMBRE DU COMITE MAJ GAEBEL T (ALL)
MEMBRE DU COMITE MAJ MANCINELLI T (LUX)
MEMBRE DU COMITE CEN BONNET T (FRANCE)
MEMBRE DU COMITE CDT DURANY A (ESP)

4° PROMOTION 1996 - 1997

SOMMAIRE

1^{ère} partie: Recours aux structures de l'OTAN.

1. Cadre politique.
2. Gestion de la représentativité des nations et remplacement des nations OTAN non-UEO.
3. Faut-il accepter pour argent comptant la structure actuelle des PC de GFIM telle qu'elle est projetée?

2^{ème} partie: Constitution d'un PCIMT UEO sans recours aux structures de l'OTAN.

1. Conditions de réussite du projet.
 - 1.1 Conditions politiques.
 - 1.2 Conditions organisationnelles.
 - 1.3 Conditions conceptuelles.
2. Solution proposée
 - 2.1 S'accorder au niveau de l'UEO sur une structure type.
 - 2.2 Concept de la nation pilote.
 - 2.2.1 Nécessité d'un concept.
 - 2.2.2 Responsabilités de la nation pilote.
 - 2.2.3 Prérogatives de la nation pilote.
3. Modalités d'entraînement et de montée en puissance en temps de paix.
 - 3.1 Noyau dur permanent.
 - 3.2 Structure semi-permanente d'un PCIMT.
4. Tâches permanentes du noyau dur.
5. Origine du noyau dur.

3^{ème} partie: PCIMT version 2010.

1. Conséquences des nouvelles technologies sur le PCIMT.
 - 1.1 Technologies des années 2010.
 - 1.2 Conséquences.
 - 1.2.1 Du PC groupé au PC éclaté.
 - 1.2.2 Connaissance de la situation en temps réel.
 - 1.2.3 Le coeur du PCIMT: Le Centre de Suivi et de Conduite des Combats.

2. Principes d'organisation d'un PCIMT.
 - 2.1 Quelle structure hiérarchique?
 - 2.2 Quelle organisation du travail?

3. Définition des tâches des cellules du PCIMT.

4. Besoins à réaliser.

CONSTITUTION D'UN PCIMT

Introduction

La constitution d'un PCIMT (PC interarmées multinational de théâtre) à l'horizon 2010 ayant pour tâche de commander une opération d'un volume pouvant aller jusqu'à 75000 hommes peut se concevoir de deux façons différentes selon que l'UEO envisage de faire appel à l'OTAN ou décide d'agir seule avec des moyens propres.

Notre étude a donc logiquement consisté à évaluer ces deux hypothèses. Nous nous sommes tout d'abord interrogés sur la manière dont les européens pourraient utiliser les PC de GFIM, et dans un deuxième temps nous avons cherché à imaginer les conditions de mise sur pied d'un PCIMT qui pour une raison ou une autre ne pourrait s'appuyer sur ces structures. Dans une troisième partie, nous avons proposé une structure possible de ce type de PC et son mode de fonctionnement, prenant en compte les innovations technologiques à l'horizon 2010 dans les domaines de l'information, la communication, la transmission de données.

1^{ère} partie: Recours aux structures de l'OTAN.

1. Cadre politique.

Les modalités concernant l'utilisation des moyens de commandement de l'OTAN par l'UEO ont été très clairement définies lors du sommet de Berlin de juin 1996.

Cet accord étant signé, le bon sens commande que l'on fasse en priorité appel aux structures de PC de GFIM en cas de besoin. Aucun pays européen n'envisageant de toute manière en créer d'autres sans que cela soit absolument nécessaire.

L'accord politique est une chose, la faisabilité concrète en est une autre. Les problèmes qui vont se poser aux européens seront nombreux, notamment à propos de la façon de remplacer les nations non UEO qui en temps normal seront présentes dans les structures de PC de GFIM.

2. Gestion de la représentativité des nations.

Les deux principaux problèmes de l'utilisation des PC de GFIM par les nations de l'UEO seront de définir des modalités de représentativité des nations dans ces PC dès le temps de paix et de prévoir le remplacement des nations OTAN qui n'appartiennent pas à l'UEO (les USA, le Canada, le Danemark, l'Islande et la Norvège). Les PC de GFIM étant des structures préétablies à l'avance, il n'est en effet pas question de les modifier la veille de leur utilisation en opération. Il faut donc trouver régler ces questions dès le temps de paix.

❶ Comment gérer la représentativité des nations européennes au sein des PC de GFIM?

Cette représentativité peut être soit tournante, comme cela se fait à l'Eurocorps, soit se fonder sur un concept de nation pilote. Celui-ci définirait dès le temps de paix les postes clés autour desquelles achoppent en général les négociations et les répartirait entre les différentes nations. L'idée d'une nation pilote à qui reviendrait certains postes est difficile à mettre en oeuvre dans ce cas en raison de la nature permanente des PC de GFIM. Recomposer la constitution d'un tel PC la veille d'une mise sur pied opérationnelle n'aurait aucun sens. La formule de la représentativité tournante semble donc être la plus appropriée. Elle présente en outre l'avantage d'être la marque d'un véritable esprit européen.

❷ Comment résoudre le problème des nations non UEO dans les PC de GFIM?

La réponse est assez simple du point de vue militaire. Elle consiste à mettre des officiers UEO en doublure des officiers OTAN non UEO ou de leur donner des adjoints. Si on ne peut pas le faire pour tous les postes, il faut en tout cas le prévoir pour les plus importants.

Une dernière solution serait d'obtenir de l'OTAN qu'un des 2 PC de GFIM présents sur le sol européen soit dès le temps de paix entièrement composé d'officiers ayant les deux casquettes OTAN/UEO. Pour le moment cette idée n'a guère de chances d'être acceptée car personne ne conçoit des structures permanentes de l'OTAN sans participation des Américains mais d'ici 15 à 20 ans les esprits peuvent évoluer.

3. Faut-il accepter pour argent comptant la structure actuelle des PC de GFIM telle quelle est projetée?

Rien n'a encore été décidé concernant la forme exacte que prendront les futurs PC de GFIM. Seul le principe de leur mise sur pied a été arrêté. Il est donc encore temps de faire des propositions mais il faut faire vite car lorsque l'OTAN aura avalisé une structure donnée, il sera difficile de vouloir la faire évoluer de l'extérieur. Notre étude conserve néanmoins sa validité car elle se projette à long terme et s'applique autant aux PCIMT montés à partir des structures de PC de GFIM qu'aux structures 100% UEO ne s'appuyant pas sur les moyens de l'OTAN.

2^{ème} partie: Constitution d'un PCIMT UEO sans recours aux structures OTAN.

Dans cette deuxième partie, le groupe d'étude a cherché à imaginer les conditions de mise sur pied d'un PCIMT qui pour une raison ou une autre ne pourrait s'appuyer sur les structures de PC de GFIM.

On reprochera à cette hypothèse de se fonder sur un postulat devenu obsolète depuis la conférence de Berlin qui aurait prévu tous les cas de figure. Nous pensons qu'il n'en n'est rien et qu'il convient de rester prudents concernant la bonne disposition de L'OTAN à « prêter » ses structures de commandement à l'UEO.

Ne nous leurrions pas, les Européens ne pourront pas utiliser complètement à leur guise ces structures. Ils auront notamment du mal à convaincre les Américains de les laisser libres de les déployer au delà de la zone d'intérêt OTAN qui se limite, quoi que l'on en dise aujourd'hui au continent européen et à ses pays limitrophes. Qu'en serait-il pour une opération se situant en dehors de cette zone, au coeur du continent africain, par exemple? Une autre question n'a pas été résolue non plus par les accords de Berlin : comment une ou deux nations européennes, particulièrement intéressées par le montage d'une opération avalisée par le conseil de l'UEO, mais non suivies sur le terrain par l'ensemble des autres nations de l'UEO pourraient-elle agir? Pourraient-elles pour leur propre compte et celui de deux ou trois autres nations marchant avec elles, escompter profiter des structures de PC de GFIM? Rien n'est moins sûr. Sans solution l'Europe serait impuissante à agir et montrerait une nouvelle fois que sans l'OTAN et les Américains, elle n'est rien.

Il n'est donc pas inutile de prévoir une solution alternative permettant de faire face à ce type de situation.

Actuellement les Européens disent qu'ils ne sont pas capables de monter un PCIMT permettant de commander plus de 15 à 20 000 hommes. La chose est surprenante car un PCIMT de niveau opératif n'est pas dimensionné en fonction du volume de troupes déployé sur le terrain. Quelque soit ce volume, il a toujours le même nombre de subordonnés (les COMTAC terre, air et mer plus éventuellement un COMTAC opérations spéciales) et le même interlocuteur, l'état-major du niveau politico-militaire.

En réalité, si on n'arrive pas aujourd'hui à constituer un PCIMT permettant de commander une opération d'envergure (75 000 hommes) c'est que jusqu'à présent, les personnels et les matériels de ce type de PC ne provenaient pas de structures de commandement de niveau opératif mais d'état-major de forces de niveau tactique (l'Eurocorps pour CRISEX, la FAR et la 11ème DP pour l'opération Turquoise).

Il est en effet possible d'envisager cette solution lorsque l'opération montée ne dépasse pas le volume d'une division, le PC de cette division constituant l'état-major de niveau tactique et le PC de niveau corps d'armée formant le PC opératif. Mais au delà d'un déploiement de cet ordre, c'est à dire de 15 000 hommes, un PC de corps d'armée a besoin de tous ses moyens pour commander ses subordonnés et ne peut se dédoubler pour monter un PC de niveau opératif.

La solution est donc collective, une nation fournissant le noyau dur du PCIMT à base de ses moyens C3I du niveau opératif, les autres mettant sur pied les PC de niveau tactique.

1. Conditions de réussite du projet

1.1 Conditions politiques

Indépendamment de la taille de ce PC et de la force qu'il serait amené à commander, deux questions devront être résolues par les Européens pour arriver à un quelconque résultat:

1. La première est l'établissement d'un accord sur le principe de mise sur pied et de montée en puissance d'un tel type de PC. Un tel accord semble difficile à obtenir dans un avenir proche car les esprits sont actuellement plus focalisés sur la façon dont on pourrait utiliser les PC de GFIM que sur l'opportunité de bâtir des PC comparables dont on ne voit pas trop bien à quoi ils pourraient servir. Il faudra donc d'abord convaincre nos partenaires de la nécessité d'envisager les cas de figure politiques où l'on pourrait avoir besoin d'agir de façon totalement indépendante et recourir à des structures alternatives aux PC de GFIM. La France, qui a l'habitude des opérations outre-mer, comprendra aisément la pertinence de ce raisonnement. Cependant, nos alliés risquent d'être plus réticents et cette problématique leur apparaîtra comme une dispersion inutile des efforts. Comme nous l'avons vu, ces cas existent pourtant bel et bien pour des opérations d'envergure limitée et n'intéressant qu'un petit nombre de nations.

2. La seconde est la nécessité de s'accorder sur un concept qui conditionne l'efficacité de cette mise sur pied. Ce concept pourrait être dans ce cas celui de nation pilote bien que nos alliés et en particulier les Allemands aient quelques réticences à se référer à cette idée encore mal définie. Il est effectivement important de bien spécifier ce qu'elle veut dire. Dans un cadre UEO et non multilatéral, il est impératif qu'elle ne recouvre aucune prérogatives d'ordre politique. Celles-ci resteraient exclusivement du ressort du conseil de l'UEO bien sûr. La responsabilité de nation pilote ne consisterait qu'à faciliter le montage technique de l'opération.

Les difficultés d'ordre politiques sont donc bien réelles. Il est important d'en avoir conscience et d'avoir en permanence à l'esprit qu'il s'agira avant tout de convaincre nos alliés du bien-fondé de nos propositions tout en restant ouverts aux leurs.

1.2 Conditions organisationnelles.

Deux solutions paraissent envisageables. La mise sur pied d'une structure permanente de type PC de GFIM, ou la création d'un concept PCIMT propre à l'UEO à base de modules qui ne seraient rassemblés qu'en cas de besoin.

La première proposition est séduisante mais consommatrice de moyens. Or, l'UEO a déclaré ne pas vouloir créer de nouvelles structures d'état-major faisant double emploi avec celles de l'OTAN et engendrant des pertes de capacités militaires. Par ailleurs, cette solution pêche par sa rigidité dans la mesure où la non participation à une opération éventuelle d'une nation qui serait fortement représentée à l'intérieur de ces structures, risquerait de désorganiser la coalition en cas d'engagement.

La deuxième solution à base d'une structure non permanente s'impose donc naturellement. Elle allie souplesse et économie des moyens. Elle pose néanmoins le problème de la représentativité des nations. Comment en effet prévoir dès le temps de paix une répartition équitable des nations dans une structure qui ne serait activée qu'en cas de crise?

Il est nécessaire de définir des règles réduisant au maximum les temps de négociations et de montée en puissance.

1.3 Conditions conceptuelles

Une opération comprenant l'intervention de 75 000 hommes ne se ferait en effet que dans deux cas de figure:

- soit une nation s'imposerait naturellement comme nation pilote,
- soit le conseil de l'UEO en désignerait une, pour des raisons pratiques du type de celle venant d'être évoquée. Il importe donc de formaliser au sein de l'UEO un concept afin de préciser ce que pourrait recouvrir en termes de responsabilités et de prérogatives, la charge de nation pilote.

2. Solution proposée.

L'opération Turquoise a démontré notre capacité de déployer à notre niveau un PCIAT de 200 personnels à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole et l'exercice CRISEX a confirmé cette capacité à une échelle encore plus grande en décembre 1996. La France est donc, d'ores et déjà, capable matériellement de mettre sur pied un tel type de PC. Les moyens en personnels et en matériels existent dès maintenant. Ce que les Français savent faire, les Anglais et les Allemands sont capables de le faire également. Chacun de ces pays est donc, au moins théoriquement, en mesure de monter un PCIMT.

L'idée est donc la suivante:

1. s'accorder sur une structure type de PCIMT au niveau européen,
2. définir un concept de nation pilote précisant quelles fonctions reviendraient aux différentes nations et quels moyens elles fourniraient en cas de mise sur pied.
3. préciser les modalités d'entraînement et de montée en puissance en temps de paix.

2.1 S'accorder au niveau UEO sur une structure type.

Le projet français de PCIAT a le mérite d'exister mais n'a pas été élaboré en concertation étroite avec nos partenaires européens. C'est un concept purement français. Il serait pourtant dommage que les Français aient un type de PC de niveau opératif différent de ceux des européens alors que l'on n'envisage guère d'opérations sans leur participation.

Il paraît donc opportun dans un premier temps de s'accorder au niveau européen sur une structure de PCIMT commune. Cette structure pouvant être d'ailleurs la même que celle des PC de GFIM.

2.2 Concept de nation pilote.

2.2.1 Nécessité d'un concept.

La formalisation d'un concept aurait plusieurs avantages. Averties de ce que la charge de nation pilote signifierait, les nations ne se porteraient volontaires pour l'assumer qu'en connaissance de cause. Elles pourraient dès le temps de paix s'y préparer. En outre, les phases de négociations politico-militaires au sein de l'UEO concernant la répartition des postes dans le PC seraient largement abrégées. A la nation pilote iraient tels postes, aux autres nations, les autres.

Les nations intéressées par le projet PCIMT de l'UEO mais n'ayant pas la capacité d'être nation pilote, pourrait se porter volontaire pour armer des cellules secondaires. Il ne serait d'ailleurs pas gênant, que pour un poste il y ait plusieurs candidats possibles de nationalités différentes.

2.2.2 Responsabilités de la nation pilote.

La nation pilote aurait à fournir l'ensemble des moyens C3I du niveau opératif. Du point de vue pratique, il est en effet impératif qu'un même type de matériels (notamment SIC) équipe le PC, ce qui en facilite indéniablement le fonctionnement et le déploiement. Dans la mesure où pour le moment les nations européennes n'ont pas de matériels communs, il est nécessaire d'en désigner une qui soit pilote dans ce domaine. Selon une estimation courante, la nation pilote aurait à fournir également environ 25% des personnels du PCIMT mais ceci reste à négocier.

En revanche, elle n'aurait pas forcément l'obligation de fournir le contingent le plus élevé de la coalition, sa représentation sur le terrain devant simplement être conséquente. Il faut que les mentalités évoluent et que l'on comprenne qu'il est plus important de fournir la tête d'une opération que ses bras.

2.2.3 Prérogatives de la nation pilote.

La nation pilote aurait d'emblée la responsabilité de certaines fonctions. Le poste de CEM et le commandement d'une ou deux cellules majeures.

3. Modalités d'entraînement et de montée en puissance en temps de paix.

La formule la plus « économique » consisterait à inciter chaque nation de l'UEO, prête à assumer la tâche de nation pilote, de mettre sur pied un même dispositif, décrit dans la troisième partie de l'étude à base d'une structure permanente (noyau dur) et semi-permanente (premier cercle). Il faudrait ensuite donner progressivement à ces embryons de PCIAT « nationaux » une dimension multinationale au cours d'exercices interalliés organisés pour valider le concept PCIMT européen.

Ces structures permanente et semi-permanente pourraient prendre les formes suivantes:

3.1 Noyau dur permanent.

Dès le temps de paix, un noyau dur permanent, composé d'une vingtaine d'officiers représentant les chefs de bureaux fonctionnels ainsi que le chef d'état-major.

Pour que ce noyau dur acquière progressivement une teinte « joint », il lui faudrait d'emblée posséder la capacité d'engager des officiers de nationalité étrangère. Le noyau dur pourrait en cas de difficulté budgétaires se réduire aux fonctions essentielles c'est à dire le CEM, la cellule CJ2 « intelligence », la cellule CJ3 « current operations », la cellule CJ5 « planning », la cellule CJ4 « logistics », ainsi qu'une d'une cellule plus particulièrement chargée de la montée en puissance et des liaisons avec les organismes extérieurs français et étrangers. Il ne faudrait bien sûr pas négliger les autres cellules pour posséder des officiers aptes à s'intégrer dans un PCIMT piloté par autre une nation.

Le fait d'être nation pilote lors de la constitution d'un PCIMT, engendrant naturellement la volonté de posséder le commandement de certaines cellules primordiales de l'état-major, le noyau dur national aurait à axer prioritairement son travail autour de ces cellules.

La conduite des opérations, la planification et la logistique seraient sans doute les responsabilités recherchées. La nation pilote aurait ainsi la maîtrise des cellules du PC chargées de la conception et de la conduite de la manoeuvre. Bien évidemment les autres nations pourraient y avoir des représentants mais c'est surtout le commandement des autres cellules du PC qui leur serait proposé lors des exercices de validation.

3.2 La structure semi-permanente du PCIMT : le premier cercle.

Elle serait composée d'une centaine de personnels qui auraient une double affectation: la première au titre de leur état-major de tous les jours, la deuxième au titre de la mission PCIMT. Ils seraient ainsi identifiés dès le temps de paix comme membres potentiels d'un PCIMT. Leur appartenance au PCIMT serait marquée par leur participation aux exercices avec nos alliés au même titre que les personnels du noyau dur.

En cas de crise, le noyau dur et le premier cercle seraient renforcés par du personnel provenant d'états-majors des différentes nations participant à l'opération. En complétant les effectifs de la nation pilote, ces renforts permettraient au PCIMT de devenir pleinement opérationnel.

L'avantage d'une telle solution est qu'étant peu consommatrice de personnels, elle n'est pas exclusive d'une mise sur pied de plusieurs structures identiques dans les pays de l'UEO envisageant revendiquer un jour la charge de nation pilote et faire appel à ce type de PC.

4. Tâches permanentes du noyau dur.

- Avant une crise :
 - Finaliser le concept puis le valider au cours d'exercices. Coordonner le montage de ces exercices avec la cellule de planification de l'UEO.

Les exercices mis en oeuvre par ce noyau dur seraient l'occasion de convoquer et d'entraîner les personnels du premier cercle,

Nota : On se rendra rapidement compte que pour fonctionner en temps que PCIMT il sera nécessaire d'employer des procédures communes. A cet égard, le bon sens indique qu'il est préférable d'utiliser les procédures OTAN que la majorité des pays membres de l'UEO pratiquent depuis 40 ans avec satisfaction.

Notons qu'il serait particulièrement pénalisant de s'entraîner sur la base d'un PCIAT franco-français travaillant selon des procédures françaises alors que la plupart des engagements prévisibles auraient lieu dans le cadre de coalitions multinationales européennes rodées à l'utilisation des procédures l'OTAN.

- Au déclenchement d'une crise le noyau dur aurait à:

- Etablir une liaison étroite avec la cellule de planification de l'UEO,
- assurer la montée en puissance du PCIMT en convoquant le premier cercle et en demandant aux alliés participant à la coalition, la mise en place des personnels de renfort,

5. Origine du noyau dur.

La manière la plus simple et certainement la plus efficace de bâtir ce noyau dur serait de le dériver d'une structure interarmées existante du type EMIA français ou PJHQ anglais, sous réserve que ces états-majors soient renforcés de quelques personnels. Ce noyau dur de PCIMT aurait vis à vis de son unité parente, non seulement des liens organiques liés à la vie courante mais profiterait surtout de son expérience déjà acquise dans le montage d'exercices interalliés et le travail interarmées.

On peut également imaginer créer une nouvelle structure totalement indépendante des structures interarmées existantes. Cette solution est séduisante intellectuellement car elle déchargerait les organismes interarmées existants d'une mission qui ne correspond pas à leur vocation première mais partant de rien et ne profitant d'aucune expérience, d'aucune culture interarmées, elle serait plus lente à mettre en oeuvre. Notre préférence va donc à la première proposition sachant qu'il est concevable qu'au bout de quelques années les deux structures se séparent définitivement.

P.C. d'un état-major interarmées multinational de théâtre

~~5^{ème} partie~~ Le PCIMT version 2010

Il s'agit maintenant de nous projeter dans le futur, vers les années 2010, et de proposer un modèle d'organisation de ce type de PC, faisant ou non recours aux structures OTAN et prenant en compte les innovations technologiques dans les domaines de la communication, de l'information et des transmissions de données. Au delà d'une simple réorganisation des structures, il importe avant tout de définir un type de PC susceptible de pouvoir être mis en oeuvre pour n'importe quel type d'opérations.

Dans cette optique, il conviendra tout d'abord de mesurer l'impact de ces nouvelles technologies sur un PC de type IMT. Cette démarche nous conduira ensuite à proposer une nouvelle organisation de ce PC et à définir les tâches de ses cellules principales. In fine, l'étude débouchera sur une expression de besoins à réaliser pour donner toute sa cohérence à l'organisation proposée au préalable.

1. Les conséquences des nouvelles technologies sur le PCIMT.

1.1 Les technologies des années 2010.

A la lumière des progrès réalisés ces dernières années dans les domaines touchant à la communication, l'information et la transmission des données, il est raisonnable de penser que les années 2010 seront les années des autoroutes de l'information. Il est également logique de supposer que les armées de l'Europe occidentale suivront cette évolution et moderniseront en conséquence leurs systèmes d'information et de communication.

Ces dernières intégreront dans leurs systèmes de commandement les possibilités offertes par les satellites, militaires comme civils mais aussi, celles générées par les nouveaux moyens de communication comme la vidéoconférence, le téléphone sans fil, etc. Enfin, la généralisation des réseaux informatiques devrait faire rentrer ces mêmes armées dans l'ère du multimédia avec la création d'un véritable INTERNET aux différents niveaux stratégiques, opératifs et tactiques. L'ensemble de ces nouvelles technologies mises à la disposition des armées aura des conséquences directes sur l'organisation du PCIMT.

1.2 Les conséquences.

1.2.1. Du PC groupé au PC éclaté.

Tout d'abord, la généralisation de technologies du type vidéoconférence devrait permettre à tout chef (PC, bureau, cellule), de pouvoir toucher en tous lieux et à toutes heures, le ou les personnes désirées. Cette nouvelle vision du commandement à distance, de fait non physique, permettra de rompre avec le concept de « PC », toujours difficile à déployer mais surtout très vulnérable.

En effet, l'éloignement des différentes composantes du PC n'étant plus une contrainte, il ne sera plus nécessaire de regrouper dans un seul endroit les quelques 400 personnels entrant dans la composition d'un PC du type IMT. Désormais, la dispersion des différents éléments du PC augmentera la discrétion de ce dernier tout en facilitant sa projection à longue distance ainsi que la rapidité de son déploiement ou redéploiement. Dans cette optique, toutes les cellules ou bureaux appartenant à ce PC pourront travailler à distance du coeur de celui-ci tout en étant aussi joignables qu'auparavant.

A la notion de PC groupé succède donc celle de PC éclaté, sur plusieurs centaines de kilomètres. Dès lors, une opération se déroulant à plusieurs milliers de kilomètres de l'Europe, pourra être conçue avec un PC d'opérations réparti à la fois sur le théâtre d'opérations, sur les théâtres voisins mais aussi sur le territoire des nations participant à l'opération.

1.2.2 La connaissance de la situation en temps réel.

La généralisation des réseaux informatiques devrait également entraîner la création de véritables réseaux INTERNET stratégiques, opératifs et tactiques. L'intégration complète de ces réseaux entre eux, permettra aux différents niveaux de commandement ou de coordination de ce PC, de connaître pratiquement en temps réel la situation sur le champ de bataille et donc de pouvoir agir ou réagir avec la célérité adéquate. A cet effet, des cartes de situation pourront transiter par ces réseaux et s'afficher directement sur les écrans muraux des cellules concernées du PC de théâtre. Les ordres de ce même PC suivront le circuit inverse et parviendront tout aussi rapidement que l'information initiale aux différents échelons subordonnés concernés, en l'occurrence les niveaux de commandement tactiques.

Il va sans dire que ce type de scénario n'est concevable que si les armées de l'ère 2010 ont à leur entière disposition les possibilités offertes par les satellites, militaires comme civils. La conséquence prévisible de l'introduction de ce type de technologies à l'intérieur des PC futurs sera d'augmenter le volume et la rapidité des informations à destination du PC, ce qui soulève une interrogation majeure : comment gérer à l'avenir les flux d'information?

1.2.3 Le coeur du PCIMT : le Centre de Suivi et de Conduite des Combats.

En effet, le problème majeur et futur du PC de théâtre, sera de traiter à temps le volume d'informations qui va lui arriver. Il ne servirait évidemment pas à grand chose de posséder une information de première urgence si cette dernière n'était pas en mesure d'être traitée et exploitée avec rapidité. D'un tel constat découle la nécessité de réorganiser ce PC de théâtre autour de l'information. L'exploitation en temps utile de cette dernière sera plus que jamais un moyen décisif d'emporter la décision sur le terrain.

Dans cette optique, nous pensons que la bonne exploitation de l'information et son traitement en temps quasi-réel, imposent de faire disparaître la notion traditionnelle d'un bureau renseignement séparé du bureau opérations.

Une meilleure solution correspondant à la prise en compte des remarques faites précédemment, consisterait à regrouper dans une seule cellule ces deux fonctions. Il s'agit d'un regroupement et non d'une disparition de ces fonctions.

Une telle solution présenterait l'avantage de pouvoir disposer dans un même endroit des renseignements de toute nature influençant le déroulement des opérations, de pouvoir suivre celles-ci en parallèle et enfin, de pouvoir agir en instantané sur leurs déroulements. Ce regroupement fonctionnel génère le concept de mise en oeuvre d'un Centre de Suivi et de Conduite des Combats (CSCC), que nous expliciteront dans plus loin.

2. Propositions d'organisation d'un PCIMT.

Compte tenu des conséquences directes provoquées par l'arrivée des nouvelles technologies sur le fonctionnement d'un PC du type IMT, il nous paraît nécessaire de proposer une organisation de celui-ci adaptée à ces contraintes. Cette dernière portera successivement sur la structure hiérarchique et l'organisation du travail de ce PC.

2.1 Quelle structure hiérarchique?

Compte tenu de l'éclatement prévisible des PC dans l'avenir, mais aussi du flux d'information auquel ils seront confrontés, il nous a paru nécessaire de simplifier au maximum les niveaux de synthèse à l'intérieur de ces derniers. Dans cette optique, il semble tout à fait cohérent de regrouper, sous les ordres d'un Directeur d'Opérations l'ensemble des bureaux ou plutôt des fonctions renseignement, opérations et planification. Egalement, avec la même logique, les fonctions logistique et personnels pourraient être regroupées sous les ordres d'un Directeur des Soutiens. (cf. annexe n°1). Une telle structure permettrait au chef d'état-major de ce PC de se libérer des problèmes de coordination entre tous ces bureaux et lui donnerait ainsi la possibilité, de se recentrer sur sa mission première de commandement et de contrôle des opérations à venir ou en cours.

2.2 Quelle organisation du travail?

Les différentes remarques évoquées jusqu'à présent plaident plus que jamais pour une refonte totale de l'organisation du travail à l'intérieur de ce PC. Ainsi, nous a-t-il semblé réaliste et cohérent que la réorganisation de ce PC s'établisse sur la base d'une structure concentrique à quatre niveaux. (cf. annexe n°2).

1° niveau : le Centre de Suivi et de Conduite des Combats.

Emanation de la cellule Rens/Ops, le CSCC constituerait le véritable coeur du futur PC GFIM. C'est autour de lui que s'organiseraient l'ensemble des activités du reste du PC. Dirigé par un adjoint du Directeur Opérations, ce centre aurait pour mission de recueillir et d'exploiter l'ensemble des informations, en provenance du champ de bataille ou d'ailleurs, nécessaires au suivi des opérations. Possédant une vue instantanée de celles-ci, ce centre serait donc à même de pouvoir conduire les combats pratiquement en « temps réel ».

Déployé en règle générale sur le théâtre des opérations, le CSCC serait en liaison avec toutes les cellules susceptibles de pouvoir l'aider dans l'exécution de sa mission, grâce à la mise au point d'un véritable INTERNET tactico-opératif, (cf. annexe n°3). L'ensemble de ces cellules appartiennent au deuxième niveau : le Centre de Planification et de Coordination.

2° niveau : le Centre de Planification et de Coordination.

Dirigé par le Directeur Opérations, sous les ordres directs du chef d'état-major, ce centre aurait pour mission de planifier les opérations à long terme tout en assurant le niveau de coordination nécessaire à la mission du premier niveau.

Ce centre regrouperait donc en son sein les fonctions renseignement, opérations et planification, mais aussi les différentes cellules des appuis et des soutiens qui représentent le niveau de synthèse et de coordination des appuis et des soutiens du théâtre. Ces cellules devront disposer d'un réseau fonctionnel propre à leur spécificité, ainsi qu'un réseau tactico-opératif grâce auquel elles pourront dialoguer avec les autres cellules du PC.

Ce centre pourrait être déployé sur le théâtre des opérations au même titre que celui du premier niveau. Néanmoins, en raison des possibilités technologiques qui existeront aux alentours des années 2010, il semble réaliste d'imaginer un déploiement de ce centre sur un théâtre voisin à plusieurs centaines de kilomètres du CSCC.

3° niveau : le cercle des bureaux non impliqués par les deux premiers niveaux.

Ce niveau correspond à l'ensemble des bureaux n'appartenant pas aux deux premiers niveaux. Ces cellules pourraient aussi bien être situées sur un théâtre voisin que sur le territoire d'une ou plusieurs des nations participant à l'opération. Le critère déterminant pour leur positionnement étant bien évidemment celui de l'efficacité. Notons que la flexibilité procurée par le concept de PC éclaté permettrait éventuellement une modification du positionnement initial de différentes cellules en cours de mission.

4° niveau : le général commandant l'opération et ses conseillers.

La place de ce niveau n'a pas besoin d'être fixée à l'avance. La nature souple du PCIMT futur qui vient d'être décrit permettrait au niveau « commandement » de se placer à l'endroit où le général s'estimerait le mieux situé pour commander c'est à dire, soit auprès du CSCC, soit auprès du centre de planification et de coordination.

3. Définition des tâches des cellules du PC.

3.1 Directeur des opérations.

Il dirigerait :

- le centre de planification et de coordination des opérations,
- le centre de suivi et de conduite des combats,
- le centre de coordination interarmées de sauvetage.

Il coordonnerait :

- « la guerre de l'information » et supervise les activités de la police militaire ainsi que les activités civilo-militaires du génie.

3.2 Fonction renseignement.

Le CJ 2 serait responsable :

- de la collecte et de la synthèse du renseignement venant de l'extérieur (tactique, opérationnel et stratégique),
- du centre interallié de coordination du renseignement au sein du centre de planification et de coordination,
- de la mise à disposition des informations utiles au suivi et à la conduite des combats.

Il dirigerait :

- le centre interarmées d'interrogation des prisonniers de guerre,
- le centre d'exploitation des documents ainsi que des matériels saisis.

3.3 Fonction conduite des opérations.

Le CJ 3 serait responsable:

- du suivi et de la conduite des opérations courantes,
- de la planification à court terme,
- de la définition de la politique des opérations spéciales.

Le CJ 3 superviserait et dirigerait :

- le centre interarmées de coordination des feux,
- le centre de coordination interarmées du génie,
- le centre de coordination des opérations aériennes.

3.4 Fonction planification.

Le CJ 5 serait responsable:

- de la planification des opérations à long terme en coordination avec CJ2 et CJ3.

3.5 Directeur des soutiens. :

Il superviserait les cellules logistique et personnel.

3.6 Cellule personnel.

Le CJ1 serait responsable :

- de la planification et de la gestion du personnel,
- du service postal,
- de la coordination des visites des autorités,
- de l'administration du personnel militaire et civil dans le P.C.

Il assisterait aux opérations d'évacuation des non-combattants ainsi qu'aux opérations d'aide humanitaire.

3.7 Fonction logistique.

Le CJ 4 serait responsable:

- de la planification et de la coordination du soutien des 4 chaînes fonctionnelles.

Il superviserait les centres suivants:

- le centre de coordination interarmées des mouvements des troupes et des flux logistiques aux niveaux stratégiques et opératifs ,
- le centre de coordination interarmées de gestion des moyens d'évacuation des blessés,
- le centre de coordination de distribution du sang,
- la cellule de rapatriement des corps.

3.8 Cellule des systèmes d'information et de communication.

Le CJ 6 serait responsable :

- de la mise en oeuvre des moyens C2 au sein du PCIMT,
- de la gestion des fréquences.

Il supervise la gestion de tous les systèmes de communication dans le P.C. Il participe à la « guerre de l'information ».

3.9 Cellule des médias.

Le CJ 7 serait responsable:

- de la manoeuvre médiatique,
- de la communication interne à l'usage des forces.

Il superviserait le centre d'information des médias.

4.0 Cellule des affaires civilo-militaires.

Le CJ 9 serait responsable:

- des opérations psychologiques (PsyOps),
- des relations avec des autorités locales,
- de l'assistance aux populations
- de la participation au redémarrage des structures administratives et judiciaires,
- de la participation à la remise en état de l'infrastructure,
- de l'assistance au redémarrage de la vie économique.

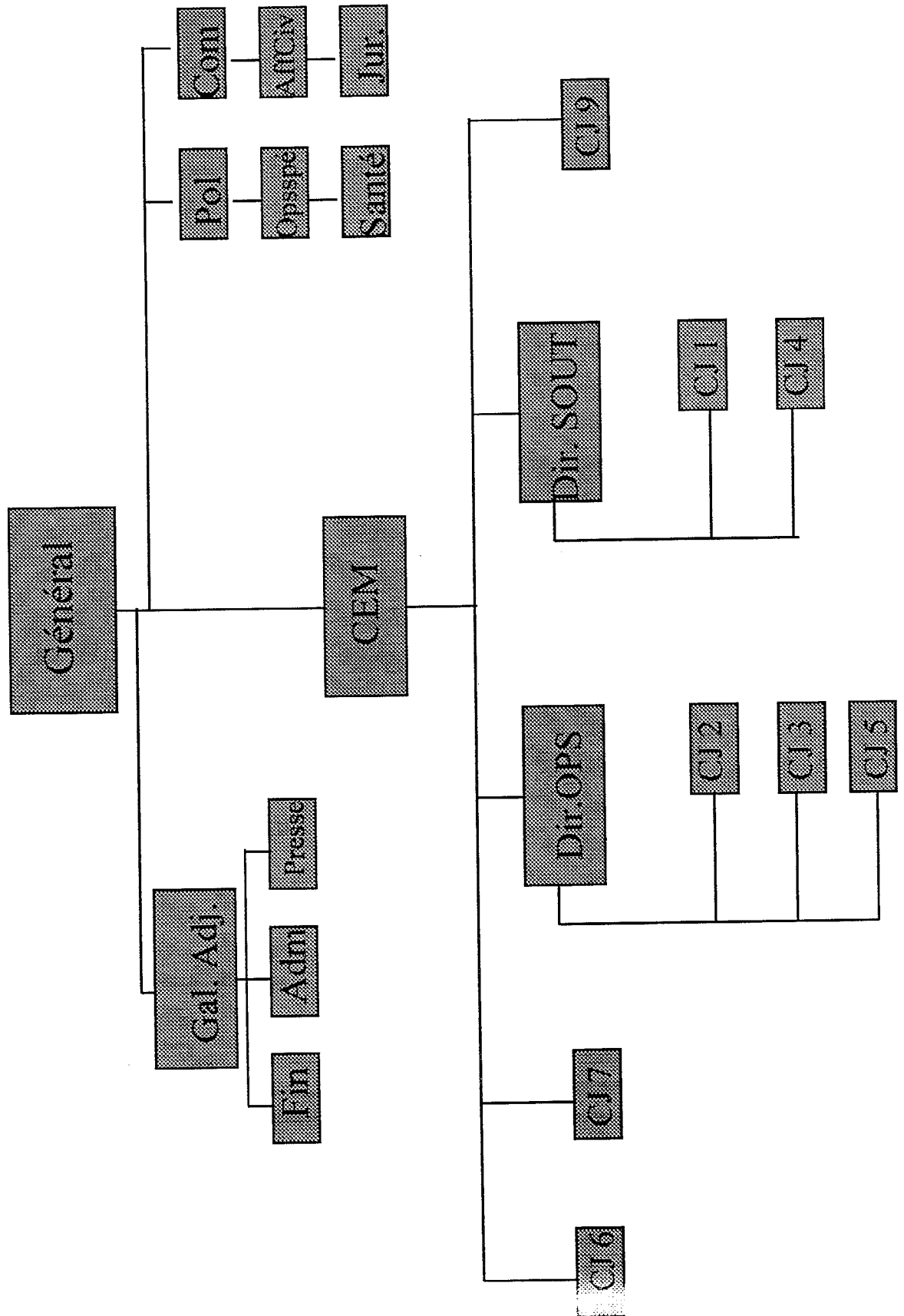
Il coordonnerait les opérations militaires avec les activités civiles, celles ayant trait au trait au HNS et enfin, les relations avec les ONG sur place.

4. Les besoins à réaliser.

En guise de conclusion, ayons conscience que la réalisation d'un PCIMT de ce type dépendra autant d'une volonté politique européenne consistant à ne pas accepter pour argent comptant tout ce qui se fait sous l'impulsion des Américains dans le cadre des PC de GFIM, que d'une capacité des armées à évoluer rapidement. La plupart des matériels existent dès à présent. Il s'agit maintenant de les mettre en oeuvre dans le cadre d'une nouvelle conception du commandement de niveau opératif fondée sur l'accès de tous à l'information et la souplesse des structures. Afin d'anticiper sur les besoins à venir, il conviendrait d'axer dans les années qui viennent nos efforts dans les directions suivantes:

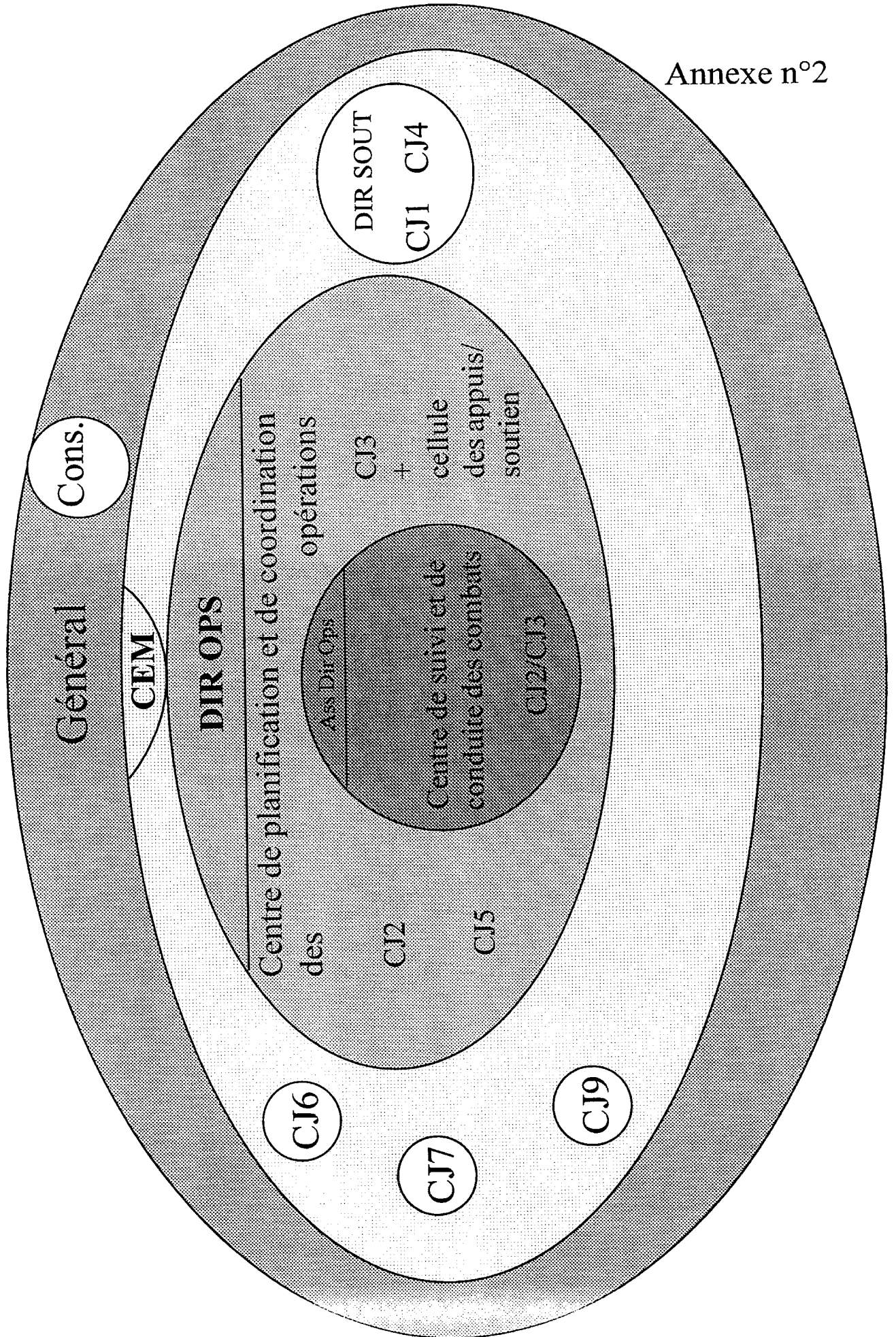
- La mise en place d'un système de communication et d'information interarmées permettant aux différentes cellules du PC de travailler en réseau en interne, mais permettant également d'être en liaison avec des correspondants extérieurs habilités à rentrer sur ce réseau. Il s'agit donc bien de développer un d'INTERNET tactique et opératif protégé et dont on maîtrisera l'accès.
- La mise en place de réseaux spécialisés par fonction. A titre d'exemple, la fonction renseignement devra disposer d'un réseau propre lui donnant la possibilité de recevoir les informations provenant de la boucle tactico-opérative comme celles provenant de la boucle stratégique.
- La création d'un système d'exploitation visuelle des informations arrivant au CSCC permettant de représenter sur un écran mural, les parties du théâtre intéressant directement les opérations en cours ou à venir, les changements de situation, les mouvements de troupe, etc.
- La mise en place d'un système de vidéoconférence permettant au PC de travailler aussi bien en interne qu'en externe, notamment avec les commandements tactiques immédiatement subordonnés.
- Un couplage des réseaux tactique et opératif avec des systèmes d'aide à la prise de décision de manière à exploiter au mieux les flux d'informations à temps qui arriveront au PC.

LA STRUCTURE HIERARCHIQUE



L'ORGANISATION INTERNE DE L'ETAT-MAJOR DU PCIMT

Annexe n°2



Centre de suivi et de conduite des combats

